



DISTRICT DE FOOTBALL  
DE HAUTE SAONE

**COMMISSION D'APPEL**  
**(siégeant en configuration d'Appel réglementaire)**

---

**Réunion :** du jeudi 9 janvier 2020 à 20H00 tenue au siège du District à Vesoul

---

**Président de séance :** M. BOUVIER

---

**Présents :** MM DROMARD – TAVERDET JP.

---

**DOSSIER :**

Appel formé par le club de St Loup/Corbenay/Magnoncourt de la décision de la commission statut et Règlements du 25 Novembre 2019 relatif à la procédure administrative facture clubs.

La commission,

Considérant la réception de l'appel formé par le club de St Loup/Corbenay/Magnoncourt par e-mail en date du 27 novembre 2019, pour le dire recevable en sa forme.

Après étude du dossier,

Après lecture des pièces figurant au dossier,

Après avoir pris noté la présence de madame Claire DELPIERRE (Présidente de la commission Statuts et Règlements),

Après avoir constaté l'absence non excusée de monsieur Gil GRANDJEAN (Président du club de St Loup/Corbenay/Magnoncourt),

Tous régulièrement convoqués,

La commission jugeant en appel,

Compte tenu de la non présence du club requérant,

Par ce motif,

**La Commission confirme la décision prise par la commission Statut et Règlements du 25 novembre 2019.**

Droits d'Appel à la charge du club de St Loup/Corbenay/Magnoncourt.

Notification par voie électronique.

**RAPPEL :**

***Les décisions de la commission d'Appel sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

Le Secrétaire de séance,  
**Christian DROMARD**

Le Président de séance,  
**Alain BOUVIER**



**DISTRICT FOOTBALL HAUTE-SAÔNE**  
5 rue Louis Paquet - B.P. 50325  
70006 VESOUL CEDEX  
Tél. 03 84 76 30 18